

Commune de FAVERNEY
PROCÈS-VERBAL
 de la réunion du Conseil Municipal
 Séance 30 mars 2026 à 19H15

Nombre de conseillers	
<i>En exercice</i>	<i>15</i>
<i>Présents</i>	<i>15</i>
<i>Votants</i>	<i>14</i>
<i>Excusés</i>	<i>1</i>
<i>Absents</i>	<i>0</i>

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. François LAURENT, Maire.

Présents : BURNEY Martine, CHALMEY Pierre, CHAMPION Coralie, CHOLLEY Jérôme, DROCHE Michel, DUBOIS Thierry, GERDIL Philippe, GUEDIN François, IHIHI Fatima, LAURENT François, MULOT Clotilde, PERRINGERARD Denise, REDOUTEY Jean Charles, RIGOLOT Christelle,

Date de convocation
<i>24/03/2026</i>

Excusés : SIBILLE Audrey

Absents : /

Date d'affichage
<i>31/03/2026</i>

Secrétaire : Clotilde MULOT

M. le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Informations
- Commission d'appel d'offre
- Commission communale des impôts directs
- Commission de contrôle des listes électorales
- Désignation de représentants
- Réflexion sur l'investissement 2026
- Vote des taxes directes locales 2026
- Questions diverses

M. le Maire propose d'ajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Achat de faibles montants : remboursement aux adjoints
- Achat d'immeuble rue Valet

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2026.



INFORMATIONS

- *M. le Maire informe les membres du conseil municipal :*

- *de la naissance de Léonie MEHEUST le 12 mars 2026*
- *de la naissance de Octavia DA SILVA le 19 mars 2026.*

Félicitations aux parents.

- *du décès de Mme GERDIL Andrée le 28/03/2026. Sincères condoléances à la famille.*

- *M. le Maire annonce les différentes manifestations qui se dérouleront prochainement à Faverney :*

- *la Lanterne Magique propose le samedi 4 avril 2026 2 séances de cinéma :*
- 17h30 : Jumpers de Daniel Chong ;
- 20h30 : Les Enfants de la Résistance de Christophe Barratier ;
- *Soirée théâtre à la salle de l'étoile vendredi 10 avril 2026 à 20h30 : Les Cabotins de Colombier interpréteront « Camping à la ferme » de Maximilien Lamenace ;*
- *« la Légende de la Lanterne » organisée par Echo System avec la DRAC, la communauté de communes Terres de Saône, le Pôle Educatif de Faverney, les écoles d'Amoncourt et de Fleurey les Faverney aura lieu le 21 avril 2026 rue de l'Abbaye de 9h à 16h avec la mise à l'eau de la « Créature » ;*
- *la brocante de Port d'Atelier le vendredi 1^{er} mai 2026 ;*
- *la traditionnelle brocante de Faverney le dimanche 3 mai 2026, M. le Maire précise que les organisateurs sollicitent la mobilisation de volontaires et notamment les conseillers municipaux.*

- *Pierre CHALMEY propose aux conseillers municipaux une visite de tous les bâtiments communaux le samedi 18 avril à 14h00*

DELEGATIONS ET DECISIONS DU MAIRE

Du 9 février au 30 mars 2026, M. François LAURENT, Maire, a pris la décision suivante par délégation du Conseil Municipal :

- Ne pas exercer son droit de préemption sur :

🏡 La vente de l'immeuble cadastré AB 363-364-366-364-732-834 d'une superficie de 151 m2.

DELIBERATIONS

2026-21 : Commission d'appel d'offre

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;



Commune de Faverney – Année 2026
Réunion du Conseil Municipal



Considérant que le conseil municipal ne souhaite pas à l'unanimité recourir au vote au scrutin secret (article L2121-21) ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Pierre CHALMEY

M. Philippe GERDIL

Mme Coralie CHAMPION

Sont candidats au poste de suppléant :

M. Jean-Charles REDOUTEY

M. Thierry DUBOIS

Mme Clotilde MULOT

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

M. Pierre CHALMEY

M. Philippe GERDIL

Mme Coralie CHAMPION

- délégués suppléants :

M. Jean-Charles REDOUTEY

M. Thierry DUBOIS

Mme Clotilde MULOT

2026-22 : Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur



Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

- | | | |
|---------------------|--------------------|---|
| - REDOUTEY Claude | - SCHWEBEL Roger | - DIETZ Louise |
| - HUBACHER Philippe | - DESPRES Severine | - PERRINGERARD Robert |
| - GEORGES Daniel | - CLAVIER Adrien | - EBLE Céline |
| - MERCIER Patricia | - PEREIRA Sylvie | - GERDIL Patrick |
| - CHALMEY Elodie | - SCHWEBEL Denis | - MOUCHET Claudine (PA) |
| - CHERVET Angélique | - DROCHE Michel | - DUBOIS Thierry |
| - BURNEY Gérard | - CHAMPION Coralie | - PATARD Jean-Pierre |
| - LOTSCHER David | - DIDIER Jocelyne | - GUENOT Claude
(Breurey-les-Faverney) |

2026-23 : Commission de contrôle des listes électorales

La réforme des listes électorales est entrée en vigueur le 1er janvier 2019 (lois n° 2016-1046, 1047 et 1048 du 1er août 2016 et circulaire du 12 juillet 2018).

La commission de contrôle des listes électorales est une instance locale chargée de veiller à la régularité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Sa composition est encadrée par la loi afin de garantir la neutralité et l'impartialité du processus électoral.

Dans chaque commune, les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (art. R 7).

Cette commission est composée :

- Du délégué du Préfet,
- Du délégué du tribunal,
- D'un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau.

Après lecture du tableau du conseil municipal, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Martine BURNEY, délégué communal titulaire au sein de la commission de contrôle des opérations électorales. Monsieur Michel DROCHE est nommé suppléant.



2026-24 : Désignation de représentants communaux par thématiques

Dans le cadre du bon fonctionnement des services communaux et afin d'assurer un suivi efficace de certaines thématiques spécifiques, il est proposé de désigner des conseillers municipaux référents et membres pour différents domaines relevant de la gestion communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner comme référents communaux les conseillers suivants :

Thématique	Référents	Membres
Salles des fêtes / cinéma	Martine BURNEY	Fatima IHIHI, Clotilde MULOT, Jean-Charles REDOUTEY
Alambic et pressoir	Jean-Charles REDOUTEY	
Animaux errants	Michel DROCHE	Clotilde MULOT
Hameau de Port d'Atelier	Pierre CHALMEY	(avec Rahel HOFER, habitante de PORT D'ATELIER)
Installations sportives	Thierry DUBOIS	Philippe GERDIL, Jérôme CHOLLEY
Droits de place (fête foraine, marché, cirque...)	Thierry DUBOIS	Audrey SIBILLE, Fatima IHIHI
Eclairage public	François GUEDIN	
Relation avec les commerçants	François LAURENT	Pierre CHALMEY, Philippe GERDIL, Christelle RIGOLOT
Fleurissement	Denise PERRINGERARD	Clotilde MULOT
Communication	Coralie CHAMPION	Christelle RIGOLOT, Clotilde MULOT
Fêtes et animations	Pierre CHALMEY	Denise PERRINGERARD, Martine BURNEY, Thierry DUBOIS, Jean-Charles REDOUTEY, Christelle RIGOLOT
Gestion des cimetières	Denise PERRINGERARD	Jean-Charles REDOUTEY
Lien gendarmerie	Coralie CHAMPION	Michel DROCHE, Christelle RIGOLOT, Audrey SIBILLE
Station d'épuration	Philippe GERDIL	Jérôme CHOLLEY, François GUEDIN
Lien avec les associations	Pierre CHALMEY	Fatima IHIHI, Clotilde MULOT, Christelle RIGOLOT, Thierry DUBOIS
Lien avec le collège et les écoles	Coralie CHAMPION	Fatima IHIHI, Clotilde, Audrey SIBILLE
Dépôt communal	Pierre CHALMEY	Jérôme CHOLLEY



Les conseillers désignés auront pour mission :

- d'être l'interlocuteur privilégié entre la municipalité et les usagers ou partenaires ;
- d'assurer le suivi des dossiers relevant de leur domaine ;
- de proposer toute action ou amélioration au Conseil municipal ;

REFLEXION SUR L'INVESTISSEMENT 2026

M. le Maire fait état des investissements envisagés pour 2026. Ces investissements feront l'objet d'une décision modificative budgétaire lors du prochain conseil municipal.

2026-25 : Vote des taux des taxes locales 2026

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas modifier les taux des taxes locales pour l'année 2026 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation : 6.60 %
- Taxe sur le foncier bâti : 38.21 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 26.91 %

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, les taux ci-dessus exposés.

2026-26 : Achat de faibles montants : remboursement aux adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les dépenses engagées par les adjoints, dans l'intérêt de la commune,
Considérant que des frais peuvent avancés à titre personnel pour les besoins du service,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le remboursement à M. Pierre CHALMEY et Mme Denise Perringard, adjoints au Maire, des sommes correspondant à des achats de faibles valeurs réalisés dans des commerces où le paiement par mandat administratif n'est pas accepté.

Le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs originaux conformes.

2026-27 : Acquisition d'un immeuble cadastré section AB n° 556

Monsieur François Laurent, Maire, informe le Conseil municipal qu'il a été sollicité par Monsieur Sébastien Liger, domicilié 3 rue Valet à Faverney, lequel souhaite acquérir l'immeuble voisin



appartenant à Monsieur Jean-Pierre Bayer, cadastré section AB n° 556, d'une superficie de 1 are 66 centiares.

Monsieur le Maire précise que la commune pourrait être intéressée par l'acquisition de ce bien, dans la mesure où celle-ci permettrait d'envisager l'élargissement de la chaussée au bas de la rue Valet, en lien avec un projet de réhabilitation du réseau unitaire d'assainissement.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ledit immeuble auprès de Monsieur Jean-Pierre Bayer pour un montant de 1 500 euros, de déposer un permis de démolir, de prendre contact avec un géomètre, d'engager des travaux de réaménagement de la chaussée. Le surplus de terrain sera cédé ultérieurement à Monsieur Sébastien Liger qui supportera la démolition.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de l'immeuble cadastré section AB n° 556 dans les conditions susmentionnées ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à cette acquisition ;
- précise que l'acte sera reçu par l'étude notariale Laurent Durget Binda, notaires associés à Luxeuil-les-Bains, notaire du vendeur.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire expose les remontées régulières d'administrés concernant des problématiques de respect du stationnement, d'incivilités dans le village et de tranquillité publique.

Si le travail de la gendarmerie est salué, un besoin de visibilité accrue et de présence préventive sur le terrain est exprimé par la population pour faire respecter la loi.

Dans un souci d'efficacité, la municipalité souhaite renforcer la coordination et le flux d'informations avec la brigade de gendarmerie locale. Une réunion de travail sera prochainement sollicitée auprès du commandement de la gendarmerie afin de définir des priorités d'actions et d'améliorer les échanges techniques. L'objectif étant d'assurer une réponse cohérente et visible aux attentes des habitants en matière de sécurité et de respect de la loi.

Le Maire,
François LAURENT.

